



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

## **83<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE**

La 83<sup>ème</sup> session du CSFM s'est déroulée du 6 au 9 décembre 2010 à l'Ecole militaire, à Paris.

Lors de la séance plénière, le ministre a fait observer une minute de silence en mémoire de nos frères d'armes, tués au combat et morts en service commandé depuis la 82<sup>ème</sup> session.

Le Conseil a examiné les sept projets de textes inscrits à l'ordre du jour, dont celui relatif à la charte de la concertation et celui relatif à l'ouverture aux autres armées et formations rattachées de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air.

Il a en outre exprimé les interrogations, les préoccupations et les demandes de la communauté militaire sur sept sujets majeurs de condition militaire.

Le Conseil a particulièrement apprécié ce premier dialogue avec le ministre d'Etat.

Lors de son propos introductif, le ministre d'Etat a répondu à plusieurs attentes exprimées par le CSFM au cours de cette session ou des précédentes. Il a annoncé avoir demandé au Premier ministre le bénéfice de la campagne double pour les militaires engagés en Afghanistan.

Ayant exprimé son respect pour la communauté militaire et la confiance qu'il lui accorde, le ministre d'Etat a insisté sur la nécessité de réussir la réforme du ministère de la défense. Répondant au besoin d'information exprimé par le Conseil, il en a souligné la légitimité et a demandé à ses services d'y répondre.

A deux questions relatives à l'alignement des droits des militaires pacsés sur ceux des mariés, le ministre d'Etat a répondu que des textes s'y rapportant devraient être publiés prochainement.

A une question relative au service de santé des armées, le ministre d'Etat s'est engagé à ne pas laisser se dégrader la qualité du service rendu.

A une autre question sur l'expression publique des militaires, le ministre d'Etat a annoncé l'édiction prochaine d'une charte sur laquelle le CSFM sera préalablement consulté.

Interrogé sur le traitement et le suivi des traumatismes psychiques subis au combat, le ministre d'Etat a élargi la question, soulignant que tous les efforts seront faits pour garantir la carrière des blessés ou veiller à leur reconversion.

### **CONCERTATION**

Le Conseil a émis un avis favorable sur le dispositif proposé. La charte rend accessible à tous les échelons les éléments fondamentaux de la concertation. Elle rappelle l'esprit du dialogue des militaires avec leur ministre et le commandement : loyauté, franchise et respect mutuel.

Le ministre d'Etat, comme le Conseil, a souligné la qualité de la charte. Il a rappelé que l'expression des inquiétudes et des attentes de la communauté militaire par le CSFM était un droit et, pour le commandement, une aide précieuse à la prise de décision.

### **ECOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE L'ARMEE DE L'AIR**

Le Conseil est particulièrement favorable à son ouverture aux autres armées et formations rattachées. Il demande la création d'une passerelle descendante pour les élèves en échec au baccalauréat.

## **REFORME DES RETRAITES**

Ayant exprimé ses vives préoccupations sur ce sujet, le Conseil a demandé à bénéficier d'une présentation de la loi avant la fin de l'année. Il considère que les projets de mesures d'accompagnement doivent être présentés aux militaires quittant l'Institution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. De plus, le Conseil s'est indigné de la modification des règles d'attribution du minimum garanti et de ses conséquences. Il demande de surcroît des garanties sur le maintien des bonifications accordées aux militaires.

Constatant les effets de cette réforme, le ministre d'Etat a annoncé l'étude de trois mesures :

- la compensation de la perte du minimum garanti ;
- le maintien en service jusqu'à la fin du mois précédant celui du paiement de la pension ;
- la prolongation des contrats au delà de quinze ans pour ouvrir le droit à RJI.

Le ministre a donné le sentiment d'être très attaché à ce que ces mesures, notamment la compensation du minimum garanti pour les contractuels dont le contrat ne sera pas renouvelé, soient mises en œuvre.

## **TRANSPOSITION DE LA GRILLE INDICIAIRE DE LA CATEGORIE « B »**

Le Conseil a demandé la transposition de la grille indiciaire de la catégorie B, déjà engagée au bénéfice des sous-officiers de gendarmerie, à l'ensemble des militaires de même catégorie.

Le ministre d'Etat a répondu s'être déjà engagé fermement dans cette voie.

## **AMELIORATION DE LA CONDITION MILITAIRE**

Le Conseil souhaite être informé des suites données à l'engagement pris par le Président de la république, lors de la présentation du Livre blanc, d'affecter à l'amélioration de la condition militaire une partie des économies budgétaires réalisées par les restructurations.

## **REFONDATION DU SYSTEME INDEMNITAIRE DES MILITAIRES**

Le Conseil, préoccupé par l'absence d'information, a demandé un point de situation sur le travail réalisé.

## **DEVENIR DES CERCLES ET DES FOYERS**

Le Conseil demande que la contribution des cercles et foyers à la condition militaire soit garantie quels que soient leur organisation et leur statut futurs.

Le ministre d'Etat répond qu'au terme d'études comparatives, la solution qui préserve le mieux la qualité des prestations sera retenue et que la tutelle exercée par le commandement sera conservée.

## **LES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE DEMENAGEMENT**

Le Conseil a fait part des dysfonctionnements administratifs constatés dans le domaine des déplacements et déménagements. Il demande que l'administration informe mieux les militaires de leurs droits, mette davantage en œuvre les procédures et outils associés et rembourse intégralement les frais nécessaires occasionnés.

Force de proposition, le Conseil demande la constitution de 3 groupes d'étude du CSFM sur la refondation du système indemnitaire des militaires, la convention SNCF/DEFENSE et l'avenir des officiers exerçant des fonctions d'administration. Le ministre y répond favorablement.

En complément de ses réflexions et de ses travaux, le Conseil a reçu une information sur, d'une part, les plans de prévention « santé » prochainement mis en œuvre dans les armées et, d'autre part, les premiers travaux conduits par son secrétariat général en vue de créer un dispositif d'évaluation de la concertation.

L'adjudant-chef Olivier LÉGAL  
secrétaire de session  
Signé Olivier LÉGAL

Monsieur Alain JUPPÉ  
Ministre d'Etat,  
Ministre de la défense  
et des anciens combattants  
signé Alain JUPPÉ